

REGLEMENT D'EXAMENS

ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES (REMCC)

ETABLI CONFORMEMENT AU DOSSIER D'ACCREDITATION DELIVRE PAR LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LICENCE mention GESTION

Parcours Gestion et Management

Lyon Formation initiale

Règlement adopté par la Commission de formation et de la vie universitaire du 23/06/2026 et du conseil de composante du 17/06/2026.

Le présent règlement d'examens et modalités de contrôle des connaissances est applicable à tous les étudiants inscrits dans ce diplôme pour l'année universitaire 2026-2027.

Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et L. 712-6-1 ;
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu la délibération n° D2023-07-09-sco du 04 juillet 2023 portant approbation par le conseil d'administration la charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Vu la délibération n°D2018-10-02-sco du conseil d'administration du 23 octobre 2018 portant approbation des statuts de l'iaelyon ;
- Vu la délibération n°D2024-05-30-sco du CA du 28 mai 2024 approuvant les règles de progression en licence.

Table des matières

I. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	3
A. Présentation de la formation	3
B. Dispositions particulières Double Licence Gestion – LEA	3
C. Inscription administrative.....	4
D. Inscription Pédagogique : TD, Options et choix des mineures	4
II. DEROULEMENT DE LA FORMATION	5
A. Assiduité	5
B. Mission de Professionnalisation	6
C. Rupture de la mission de professionnalisation.....	6
D. Discipline	6
III. CONTROLE DES CONNAISSANCES	7
A. Contrôle continu intégral.....	7
B. Aménagements des examens pour les étudiants en situation de handicap.....	7
C. Evaluation de la mission de Professionnalisation	7
D. Mission de Bénévolat BMA Parcours Gestion et Management.....	8
E. Aménagements des contrôles de connaissances pour les étudiants dispensés d’assiduité.....	8
F. Point de bonifications.....	8
IV. OBTENTION DU DIPLOME.....	9
A. Capitalisation et compensation	9
B. Délibération du jury.....	10
C. Réorientation.....	10
V. ANNEXES	11
A. Liste des motifs d’absences recevables (étudiant(e)s en formation initiale).....	11
B. Motifs pour bénéficier d’une dispense d’assiduité et / ou d’un changement de groupes(étudiants en formation initiale)	11
C. Maquettes	12

I. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

A. Présentation de la formation

La Licence est organisée sur 6 semestres indépendants et se décline en 5 parcours :

- a) *Un parcours général accessible dès la 1^{ère} année, nommé :*
Parcours Gestion et Management (Lyon et Bourg)
- b) *Un parcours en anglais accessible dès la 1^{ère} année, nommé :*
Parcours Business Management
- c) *Deux parcours à vocation professionnalisante accessibles dès la 2^{ème} ou 3^{ème} année sur sélection, nommés :*
Parcours Comptabilité Contrôle Audit (CCA)
Parcours Management des équipes, qualité et développement durable (MEQ2D)
- d) *Un parcours destiné à des étudiants n'ayant pas fait de gestion*
Parcours Complément d'Etudes en Gestion (CEG) (Bourg)

Pour tous les parcours, le départ à l'étranger, facultatif ou obligatoire, dans le cadre des échanges internationaux, s'effectue selon les conditions définies par la direction des relations Internationales et est soumis en dernier lieu à l'autorisation de la Directrice de l'IAE au vu des résultats universitaires.

Le Parcours Gestion et Management est composé de 6 semestres ainsi planifiés : Semestres 1, 3, 5 : septembre à décembre

Semestre 2, 4, 6 : Janvier à mai et mai à septembre (mission de professionnalisation)

Un séminaire international obligatoire est organisé en 3^{ème} année de licence.

Par application de la note de cadrage du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, un module TEDS (transition écologique pour un développement soutenable) est rendu obligatoire pour tous les étudiants inscrits en 2^{ème} année.

B. Dispositions particulières Double Licence Gestion – LEA

Un étudiant inscrit en double cursus Gestion-LEA ne suit pas de mineure. Dans le cas d'une inscription en double cursus Gestion et Management + LEA, l'étudiant suivra 3 majeures par semestre (deux en LEA et une en gestion et management). L'étudiant ne suivra que la majeure transversale côté gestion. Lors d'une année universitaire, l'étudiant doit obligatoirement être inscrit dans les mêmes semestres pour chacun des cursus. Il est donc par exemple impossible qu'un étudiant soit inscrit la même année dans les semestres 3 et 4 d'un cursus, et dans les semestres 5 et 6 de l'autre cursus.

Les demandes d'abandon de double-licence sont possibles jusqu'à la fin des deux premières semaines de TD du semestre impair ou en fin d'année universitaire.

Un étudiant en double licence Gestion – LEA souhaitant effectuer ses semestres 5 et 6 à l'étranger :

- Si les plans d'études des universités étrangères le permettent : il partira effectuer ses deux cursus à l'étranger et devra valider 2x20 crédits.
- Désolidariser les deux diplômes et partir dans le cadre d'un cursus simple (Gestion ou LEA) et valider 60 crédits à l'étranger. L'année suivante, il intégrera une troisième année dans l'autre diplôme et devra valider 60 crédits.

C. Inscription administrative

L'inscription administrative et pédagogique est obligatoire et annuelle dans le respect du calendrier fixé par l'université. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à suivre les cours ni à passer les examens.

A défaut d'une régularisation d'un impayé sur inscription dans les délais fixés par l'agent comptable de l'Université, les notes ne peuvent pas être saisies, le jury ne délibère ni sur le semestre et ni en fin de cursus et la délivrance du diplôme est empêchée.

D. Inscription Pédagogique : TD, Options et choix des mineures

L'inscription dans un groupe est définie en début de semestre par le service du parcours, qui est également seul compétent pour en modifier la composition durant le semestre.

En cas de changement de groupe, seul le service de scolarité concerné est habilité à permettre le changement en fonction des effectifs. Le changement sera visible sur son intranet et pourra être présenté à son enseignant.

Les motifs susceptibles d'être invoqués pour changer de groupes sont présentés en annexe.

L'inscription à d'autres formations au sein même de l'Université n'entraîne pas une modification systématique d'affectation de groupe. L'étudiant(e) doit déposer une demande de changement de groupe.

Le changement de mineure n'est autorisé qu'une seule fois au cours de l'intégralité du cursus (trois années) de licence, par accord du Responsable pédagogique.

Le renoncement à la mineure Droit n'est autorisé qu'à l'issue des délibérations de la L2, sur décision de la commission pédagogique ad hoc. La décision devra être motivée par lettre et en lien avec un projet professionnel précis.

II. DEROULEMENT DE LA FORMATION

A. Assiduité

La présence est obligatoire à toutes les séances de cours, d'examens et de projets tuteurés. L'attribution d'une note de contrôle continu dans une matière est conditionnée par l'assiduité de l'étudiant. Les étudiants qui ne satisfont pas à ces obligations ne pourront valider la matière et donc ni le semestre, ni l'année en cours.

En cas d'absence dûment justifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant doit passer une épreuve de remplacement dans un délai d'un mois.

En cas d'absence même justifiée à l'épreuve de remplacement, l'étudiant(e) est ajourné(e) au semestre et au diplôme.

Pour toute absence injustifiée à une épreuve d'une matière, quelle qu'en soit la nature (contrôle continu, épreuve intermédiaire, épreuve orale, épreuve écrite), l'étudiant sera déclaré ajourné pour cette matière.

Les modalités de contrôle de l'assiduité s'appliquent également au Module TEDS du semestre 4 et au Séminaire international du semestre 5 de licence, tous deux obligatoires.

Absences et Justificatifs

Toutes les absences doivent être justifiées au secrétariat puis à l'enseignant au plus tard 8 jours après le 1er jour de l'absence.

La liste des justificatifs recevables est présentée en annexe. Une absence est considérée comme justifiée si l'une des conditions suivantes est remplie :

- Le justificatif a été présenté à la scolarité **et** à l'enseignant sous 8 jours,
- Le justificatif présenté est dans la liste des justificatifs recevables en annexe.

Au-delà de 3 absences de cours non justifiées dans une même matière, l'étudiant pourra se voir interdit d'examen par le responsable pédagogique.

Dispense d'assiduité

Conformément à la réglementation (article L611-11 du code de l'éducation, article 3 de l'arrêté du 30 juillet 2019, article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014), des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières sont prévus par les établissements d'enseignement supérieur, dans des conditions fixées par décret, afin de permettre aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, aux étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième partie du code de la défense, aux étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique mentionné à l'article L. 120-1 du code du service national ou un volontariat militaire prévu à l'article L. 121-1 du même code, aux étudiants exerçant une activité professionnelle et aux étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires de concilier leurs études et leur engagement.

Les étudiants qui bénéficient de cet aménagement sont dispensés d'assiduité aux travaux dirigés et cours magistraux et n'obtiennent aucune note de TD.

Les étudiants souhaitant bénéficier d'un aménagement des études déposent au secrétariat une demande écrite au responsable pédagogique accompagnée des pièces justificatives au plus tard 15 jours après le début des cours magistraux.

B. Mission de Professionnalisation

La mission de professionnalisation est une période de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme et de favoriser son insertion professionnelle.

Les modalités de la mission de professionnalisation sont détaillées dans le livret de stage qui est transmis par mail au cours du premier semestre par la scolarité du diplôme.

- Les étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année qui le souhaitent ont la possibilité de réaliser un stage volontaire de 4 semaines minimum. Des points de bonification pourront être attribués.
- Un stage obligatoire de 8 semaines minimum devra être effectué en troisième année.

L'étudiant devra effectuer sa mission de professionnalisation après la période d'examens telle que définie par le calendrier de l'université à l'exception des étudiants n'étant inscrits dans aucune matière d'un semestre, ces derniers pouvant alors effectuer leur mission de professionnalisation lors de ce semestre sans matières.

Les étudiants qui sont sélectionnés pour effectuer leur 3^{ème} année à l'étranger doivent également effectuer une mission de professionnalisation.

Seuls les étudiant(e)s partant à l'étranger et ayant des dates de rentrée et sortie décalées avec une rentrée se tenant avant le 15 août et le dernier examen après le 1er juin peuvent demander à être exemptés de stage. Ils doivent déposer cette demande auprès de la scolarité avec toutes les pièces justifiant cette situation.

C. Rupture de la mission de professionnalisation

En cas de rupture anticipée d'une convention, la durée minimum pour valider la mission de professionnalisation doit être conforme au calendrier des stages diffusé par le service des stages de iaelyon.

D. Discipline

Conformément aux articles R. -811-11 et suivants du code de l'éducation, sont sanctionnés et peuvent faire l'objet d'une procédure disciplinaire :

- Toute fraude ou tentative de fraude commise notamment à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours
- Tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

III. CONTROLE DES CONNAISSANCES

La charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3 a pour objet de présenter l'organisation des examens, la composition et le rôle du jury ainsi que les modalités de communication des résultats et les voies de recours.

A. Contrôle continu intégral

La vérification des aptitudes et des connaissances s'effectue chaque année par contrôle continu intégral et régulier (épreuves écrites, épreuves orales ou réalisation de dossiers, etc.) dans le cadre des cours.

La répartition des modalités de contrôle est définie en annexe et énoncée par chaque enseignant en début de cours en accord avec le responsable pédagogique du diplôme.

Les matières évaluées en contrôle continu intégral comprennent au minimum deux évaluations différentes dont au moins une individuelle.

Les épreuves sont organisées pendant et en fin de semestre.

B. Aménagements des examens pour les étudiants en situation de handicap

Conformément aux articles L. 123-4-2 et D. 613-26 du code de l'éducation, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement spécifique lors des épreuves. La demande doit être effectuée auprès du service de santé étudiante (SSE) avant le 15 octobre pour le semestre impair et avant le 20 février pour le semestre pair.

Si vous présentez un handicap (du fait de troubles moteur, sensoriel, psychique, de maladie d'organe, de troubles intellectuels et cognitifs, de troubles du langage et de la parole,..) ou un problème de santé nécessitant des dispositions particulières, il est conseillé, dès le début d'année, ou dès les inscriptions de vous faire connaître auprès du médecin du service de santé étudiante (Tél. : 04 78 78 79 83 ; Mail : sse@univ-lyon3.fr) qui préconisera des aménagements d'examens pour mise en place d'une notification d'aménagement signé par le président de l'université. Les étudiants peuvent se faire accompagner dans leurs démarches par le Pôle handicap étudiant de l'Université (Tél. : 04 26 31 86 56 ; Mail : handicap@univ-lyon3.fr).

C. Evaluation de la mission de Professionnalisation

La mission volontaire de 1ère et de 2ème année donne lieu à des points de bonification.

La mission de professionnalisation de 3ème année donne lieu à la rédaction d'un rapport permettant l'attribution de 2 crédits. La note inclut la note attribuée par le tuteur ou la tutrice en entreprise et la note du rapport corrigé par le tuteur ou tutrice universitaire.

Les notes de la mission de professionnalisation et du rapport, note de synthèse ou mémoire sont validées par le tuteur ou la tutrice universitaire, seul compétent(e) en l'espèce, et in fine, par le jury de délibération.

D. Mission de Bénévolat BMA Parcours Gestion et Management

L'étudiant doit effectuer une mission de bénévolat et management en association 20 heures minimum durant l'année pour le semestre 2 et pour le semestre 4, entre septembre et avril (sauf dérogation accordée par le responsable pédagogique du diplôme). Cette mission devra être effectuée au sein d'une association à but non lucratif inscrite au répertoire national des associations loi 1901 et faisant partie de la liste des associations validées par l'iaelyon. Cette mission pourra également se réaliser en partie au sein des actions de valorisation au bénéfice de l'iaelyon.

Afin de remplir l'objectif de découverte d'un nouveau milieu associatif, l'étudiant ne devra pas faire partie de l'association dans laquelle il effectue son BMA à l'exception d'associations à but humanitaire ou caritatif.

La mission de Bénévolat et Management en Association (BMA) donne à l'attribution d'un crédit au semestre 2 et un crédit au semestre 4 suite à la validation de la mission par le responsable BMA et par l'association bénéficiaire.

E. Aménagements des contrôles de connaissances pour les étudiants dispensés d'assiduités

Les étudiants en dispense d'assiduité ne passent que l'épreuve individuelle affectée de la totalité des crédits de la matière. Dans le cas où la matière ne comporte qu'un TD, ce dernier peut être remplacé par une épreuve individuelle ou un dossier affecté du même nombre de crédits.

F. Point de bonifications

Des points de bonification peuvent être attribués aux étudiants engagés :

- Dans un stage pour la 1^{ère} année de licence - semestre 2
- Dans un stage pour la 2^{ème} année de licence – Semestre 4
- Dans un projet collectif : les projets collectifs doivent comporter des objectifs précis et être validés par le Responsable pédagogique du diplôme.
- Dans une activité sportive : l'étudiant(e) désirant faire du sport doit se présenter au début d'année universitaire au service des sports afin de se faire enregistrer pour les 2 semestres.
- Dans une activité culturelle : les modalités d'inscription dans les ateliers culturels seront précisées dès la rentrée universitaire par le secrétariat en charge du diplôme.
- Dans une activité d'engagement solidaire en lien avec le pôle handicap.
- Dans le programme commun du CHELS

Les conditions d'octroi des bonifications sont cadrées par délibération du conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 mise à jour annuellement concernant le régime unifié des activités bonifiées. L'attribution d'une bonification est soumise à une évaluation et dépend de l'assiduité de l'étudiant, qui est contrôlée.

Tous les points supérieurs à 10/20 seront comptabilisés avec un coefficient 2 et ajoutés au total général du semestre concerné.

Toutefois, le nombre de points cumulés au titre d'un même semestre ne peut être supérieur à 20 points.

La note de bonification est capitalisable dans le cas d'un redoublement dans le même ou dans un autre diplôme. La bonification est liée au semestre d'étude pour le projet collectif, les activités sportives, les ateliers culturels et les séminaires d'entrepreneuriat.

IV. OBTENTION DU DIPLOME

A. Capitalisation et compensation

Validation des matières, des UE, du semestre, d'une année

Conformément au principe de capitalisation des crédits ECTS, une matière est validée et les crédits associés sont automatiquement et définitivement acquis si l'étudiant a obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 sur l'ensemble des notes de la matière.

Une UE, un semestre ou une année sont validés dès lors que l'étudiant a acquis l'ensemble des crédits des matières correspondantes. Un système de compensation permet de valider et d'obtenir les crédits de l'ensemble d'un groupe de matières notées : dès lors que l'étudiant a une moyenne (coefficientée par les crédits correspondants) au moins égale à 10/20 dans un groupe de matières notées éligible, l'ensemble des matières notées de ce groupe sont validées et les crédits associés acquis.

Les groupes de matières éligibles sont :

- L'ensemble des matières notées d'une UE donnée d'un semestre.
- L'ensemble des matières notées de la majeure (fondamentale et transversale) d'un semestre.
- L'ensemble des matières notées de la mineure d'un semestre.
- L'ensemble des matières notées de la majeure (fondamentale et transversale) d'une année.
- L'ensemble des matières notées de la mineure d'une année.

Notamment, il n'est pas possible de compenser entre majeure et mineure, et il n'est pas possible de compenser les matières non-notées.

Lorsqu'une UE est constituée d'une mission de professionnalisation, la note minimale permettant de valider le semestre est fixée à 10/20 ou l'obtention du (ou des) crédit(s) y attenant.

Lorsqu'un semestre n'est pas validé, l'étudiant a tout de même la possibilité de valider une ou deux des trois unités d'enseignement : il suffit pour cela qu'il ait obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 entre toutes les matières de l'UE (après application des coefficients). Toutes les matières faisant partie de l'UE acquise sont alors validées définitivement et les crédits correspondants capitalisés et ces matières ne peuvent pas être repassées.

Lorsqu'une UE n'est pas validée, les matières de cette UE pour lesquelles l'étudiant a obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 sont par défaut validées. Les crédits correspondants sont donc acquis. Les matières pour lesquelles l'étudiant n'a pas obtenu les crédits ECTS ne sont pas acquises.

Pour toute épreuve repassée, la note acquise remplace automatiquement et obligatoirement la note précédemment obtenue.

Le BMA de semestre 2, le BMA de semestre 4, le module TEDS de semestre 4 et le séminaire international de semestre 5, obligatoires pour l'obtention de la licence donnent lieu à l'octroi d'un crédit par équivalence.

Double Licence Gestion – LEA

A la fin de chaque semestre et lorsque les majeures des semestres sont acquises, les mineures sont validées automatiquement par équivalence.

Titre de DEUG et Grade de Licence

Pour obtenir le titre de DEUG, l'étudiant(e) doit avoir validé les 120 crédits des semestres 1 à 4.

Les étudiant(e)s se voient délivrer le titre de DEUG correspondant à la mention de la Licence préparée.

Le titre de DEUG peut être édité à la demande de l'étudiant.

Le grade de licence s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignements constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites au paragraphe 4 du présent régime d'examens. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme.

Obtention du diplôme de licence pour les étudiants CPGE cubes inscrits en parallèle en 3^{ème} année de licence.

Pour les étudiants inscrits en 3^{ème} année de CPGE dans un établissement partenaire de iaelyon et/ou de l'Université Jean Moulin Lyon3, l'obtention du diplôme de licence n'est pas automatique.

Elle sera soumise à un examen du dossier scolaire et à un entretien oral avec le ou la Responsable pédagogique de la licence qui portera sur le projet professionnel de l'étudiant. La délivrance des crédits par équivalence sera soumise à l'avis de la commission pédagogique et conditionnée par la validation de cet entretien.

B. Délibération du jury

Les relevés de notes seront notifiés aux étudiants chaque fin de semestre, après la délibération du jury. Les notes communiquées par les enseignants avant les jurys sont transmises pour simple information et ne peuvent en aucun cas revêtir un caractère définitif avant la tenue du jury.

Lors de la délibération d'un semestre ou d'une année, le jury peut accorder une Délibération Spéciale du Jury (DSJ) pour le semestre ou l'année considéré. Une DSJ permet d'obtenir tous les crédits ECTS des matières du semestre. La moyenne réelle sera conservée.

Aucune mention ne sera accordée en cas d'obtention du diplôme dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

C. Réorientation

Les étudiants régulièrement inscrits dans la licence Mention droit, Parcours droit et finance, peuvent, au terme de la 1^{ère} année validée se réorienter vers la licence Mention gestion, Parcours gestion et management.

Les étudiants régulièrement inscrits dans la Licence Mention gestion et management et qui ont suivi et validé la mineure droit à l'issue de la première année peuvent et de droit se réorienter dans le Parcours droit ou dans le Parcours droit et finance.

V. ANNEXES

A. Liste des motifs d'absences recevables (étudiant(e)s en formation initiale)

- Pour maladie avec certificat médical original
- Pour participation aux instances et commissions de l'établissement (CA, CFVU, CR, commission de discipline, conseil de composantes, conseil documentaire, conseil des sports, formation spécialisée du CSAE, commission sociale et commission initiative du FSDIE, commission CVEC)
- Pour mariage ou pacs de l'étudiant¹.
- Pour décès d'un proche²
- Pour maternité.
- Pour la naissance ou adoption d'un enfant³.
- Pour la garde d'enfant malade de moins de 16 ans avec certificat médical.
- Pour concours de la fonction publique, passage du permis de conduire, passage du code de la route.
- Pour les fêtes religieuses légales (conformément à la circulaire du ministère de l'enseignement supérieure et de la recherche).
- Pour les accidents de la vie avec constat de police à l'appui.
- Pour compétitions sportives Lyon 3.
- Pour passage d'examen d'une autre composante de l'université Jean Moulin Lyon 3.
- Pour passage du test SIM, TOEFL ou TOEIC
- Pour absence ou retard liés aux transports communs sur présentation d'un justificatif (SNCF, TCL ..)
- Pour absence temporaire délivrée par certificat du Service de santé étudiante de l'Université Jean Moulin Lyon 3 aux étudiants en situation de handicap.

Cas particuliers : Faire une demande écrite au responsable pédagogique.

B. Motifs pour bénéficier d'une dispense d'assiduité et / ou d'un changement de groupes (étudiants en formation initiale)

Conformément à l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et conformément à l'article L611-1 du code de l'éducation, les motifs susceptibles d'être invoqués pour changer de groupes de TD ou sont :

- Sportifs ou sportives de haut niveau (et contraintes de sport donnant lieu à des compétitions FNSU)
- Artistes de haut niveau,
- Étudiant(e)s salarié(e)s (travaillant plus de 10h par semaine pour une dispense partielle, travaillant plus de 60h par mois pour une dispense totale),
- Étudiant(e)s en situation de handicap (Conformément à la circulaire 2011-220 du 27 décembre 2011),
- Étudiant(e)s à besoins éducatifs particuliers,
- Étudiant(e)s en situation de longue maladie,
- Étudiant(e)s entrepreneurs,
- Étudiant(e)s chargé(e)s de famille,
- Grossesse
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus,
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association,
- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la partie 4 du code de la défense,
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique mentionné à l'article L. 120-1 du code du service national ou un volontariat militaire prévu à l'article L. 121-1 du même code,
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

¹ Quatre jours.

² Cinq jours pour le décès d'un enfant, Trois jours pour le décès du conjoint ou de la conjointe, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, du concubin ou de la concubine, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur. Un jour pour le décès de grands- parents.

³ Trois jours.

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS GESTION ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION
Régime Normal

SEMESTRE 1

MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Type	
GESTION	UE fondamentale-														
	Introduction au droit	24		24							40		40		4
	Fondamentaux de la macro-économie	24	15	39	40								40		4
	Mathématiques élémentaires	24	15	39	40								40		4
	Gestion comptable 1	24	15	39	40								40		4
	UE transversale -														
	Environnement numérique du travail	12		12							20		20		2
	Business English I	24		24							20		20		2
	TOTAL	132	45	177	120						80		200		20
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	
	Business Game	24	12	36	40								40		4
	Théorie des organisations	24		24							30		30		3
	Expression, communication et méthodes de travail	12	12	24	30								30		3
	TOTAL	60	24	84	70						30		100		10
MINEURE DROIT	Institutions et concepts fondamentaux du système juridique	24		24							50		50		5
	Droit Civil	24	15	39	50								50		5
	TOTAL	48	15	63	50						50		100		10
	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
TUTORAT	Remédiation (Mathématiques, économie...)		25	25											
	TOTAL		25	25											

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS GESTION ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION
Régime Normal

SEMESTRE 2

MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Type	
GESTION	UE fondamentale -														
	Fondamentaux de la micro-économie	24	15	39	40								40		4
	Introduction au management stratégique	24		24							30		30		3
	Gestion comptable 2	24	15	39	40								40		4
	Analyse et statistiques pour la gestion	24	15	39	40								40		4
	BMA (bénévolat 20h)								20						1
	UE transversale -														
	Droit des obligations	24		24							20		20		2
	Business English II	24		24							20		20		2
	TOTAL	144	45	189	120					20		70		190	20
MINEURE AU CHOIX	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	
MINEURE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	Economie monétaire et publique	24		24							50		50		5
	Economie internationale	24	15	39	50								50		5
	TOTAL	48	15	63	50						50		100		10
MINEURE MONDE CONTEMPORAIN	Sociologie générale	24	7,5	31,5	50								50		5
	Grands débats des sociétés contemporaines	24	7,5	31,5	50								50		5
	TOTAL	48	15	63	100								100		10
MINEURE DROIT	Droit civil	24	15	39	50								50		5
	Droit constitutionnel	24		24							50		50		5
	TOTAL	48	15	63	50						50		100		10
	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
TUTORAT	Remédiation (Mathématiques, économie...)		25	25											
	TOTAL		25	25											
Régime des études et examens Licence gestion parcours Gestion et Management 2023 2027															

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS GESTION ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION																
Régime Normaux																
SEMESTRE 4																
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type		Nb Pts
GESTION	UE fondamentale -															
	Analyse financière	24	15	39	40									40		4
	Fondamentaux de la GRH	24	15	39	40									40		4
	Fondamentaux du management industriel et logistique	24		24							30			30		3
	Statistiques inférentielles pour la gestion	24	15	39	40									40		4
	BMA (bénévolat 20h)									20						1
	UE transversale -															
	Business English IV	12	15	27	20									20		2
	PPP/ Pitcher un projet	4	9	13	10									10		1
	Module transition écologique et développement soutenable									20						1
TOTAL		112	69	181	150					40			30		180	20
MINEURE AU CHOIX	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type		Nb Pts
MINEURE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	Economie industrielle	24	15	39	50									50		5
	Droit fiscal	24	15	39	50									50		5
	TOTAL	48	30	78	100									100		10
MINEURE MONDE CONTEMPORAIN	Développement durable et transition écologique	24	15	39	50									50		5
	Ethique et responsabilité sociétale et environnementale	24	15	39	50									50		5
	TOTAL	48	30	78	100									100		10
MINEURE DROIT	Droit civil	24	15	39	40									40		4
	Droit des affaires	24	15	39	30									30		3
	Droit administratif	12		12								30		30		3
	TOTAL	60	30	90	70							30		100		10
	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type		Nb Pts
TUTORAT	Remédiation (Mathématiques, économie...)		25	25												
	TOTAL		25	25												
Régime des études et examens Licence gestion parcours Gestion et Management_ 2023 2027																

[illegible]

[illegible]

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS GESTION ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION
Dispensé d'assiduité

SEMESTRE 1

MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Type	
GESTION	UE fondamentale-														
	Introduction au droit	24		24					80						4
	Fondamentaux de la macro-économie	24		24					80						4
	Mathématiques élémentaires	24		24					80						4
	Gestion comptable 1	24		24					80						4
	UE transversale -														
	Environnement numérique du travail	12		12					40						2
	Business English I	24		24					40						2
	TOTAL	132		132					400						20

MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type		
	Business Game	24		24						80						4
	Théorie des organisations	24		24						60						3
	Expression, communication et méthodes de travail	12		12						60						3
	TOTAL	60		60						200						10

MINEURE DROIT	Institutions et concepts fondamentaux du système juridique	24		24					100						5
	Droit Civil	24		24					100						5
	TOTAL	48		48					200						10

	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
TUTORAT	Remédiation (Mathématiques, économie...)		25	25											
	TOTAL		25	25											

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS GESTION ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION
Dispensé d'assiduité

SEMESTRE 2

MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Type	
GESTION	UE fondamentale -														
	Fondamentaux de la micro-économie	24		24					80						4
	Introduction au management stratégique	24		24					60						3
	Gestion comptable 2	24		24					80						4
	Analyse et statistiques pour la gestion	24		24					80						4
	BMA (bénévolat 20h)								20						1
	UE transversale -														
	Droit des obligations	24		24					40						2
	Business English II	24		24					40						2
	TOTAL	144		144					400						20
MINEURE AU CHOIX	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	
MINEURE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	Economie monétaire et publique	24		24					100						5
	Economie internationale	24		24					100						5
	TOTAL	48		48					200						10
MINEURE MONDE CONTEMPORAIN	Sociologie générale	24		24					100						5
	Grands débats des sociétés contemporaines	24		24					100						5
	TOTAL	48		48					200						10
MINEURE DROIT	Droit civil	24		39					100						5
	Droit constitutionnel	24		24					100						5
	TOTAL	48		63					200						10
	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
TUTORAT	Remédiation (Mathématiques, économie...)		25	25											
	TOTAL		25	25											

Résumé des études et examens Licence gestion parcours Gestion et Management - 2023 2027

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS GESTION ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION																
Dispensé d'assiduité																
SEMESTRE 3																
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
		CM	TD	Total	Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
GESTION	UE fondamentale -															
	Fondamentaux du contrôle de gestion	24		24					80							4
	Fondamentaux des systèmes d'information	24		24					80							4
	Probabilités en vue d'applications statistiques	24		24					80							4
	Fondamentaux du marketing	24		24					80							4
	UE transversale -															
	Culture numérique et outils bureautiques	12		12					40							2
	Business English III	12		12					40							2
	TOTAL	120		120					400							20
MINEURE AU CHOIX	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
		CM	TD	Total	Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
MINEURE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	Marchés et environnement macro de l'entreprise	24		39					100							5
	Droit des affaires	24		24					100							5
	TOTAL	48		73					200							10
MINEURE MONDE CONTEMPORAIN	Comportements individuels et collectifs	24		31,5					100							5
	Echanges internationaux	24		31,5					100							5
	TOTAL	48		63					200							10
MINEURE DROIT	Droit civil	24		39					80							4
	Droit des affaires	24		39					60							3
	Droit administratif	12		12					60							3
	TOTAL	60		90					200							100
TUTORAT	Remédiation (Mathématiques, économie...)		25	25												
	TOTAL		25	25												

Régime des études et examens Licence gestion parcours Gestion et Management_ 2023 2027

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS GESTION ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION																
Dispensé d'assiduité																
SEMESTRE 4																
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type		
GESTION	UE fondamentale -															
	Analyse financière	24		24					80						4	
	Fondamentaux de la GRH	24		24					80						4	
	Fondamentaux du management industriel et logistique	24		24					60						3	
	Statistiques inférentielles pour la gestion	24		24					80						4	
	BMA (bénévolat 20h)								20						1	
	UE transversale -															
	Business English IV	12		12					40						2	
	PPP/ Pitcher un projet	4		4					20						1	
	Module transition écologique et développement soutenable								20						1	
	TOTAL	112		112					400						20	
MINEURE AU CHOIX	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type		
MINEURE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	Economie industrielle	24		24					100						5	
	Droit fiscal	24		24					100						5	
	TOTAL	48		48					200						10	
MINEURE MONDE CONTEMPORAIN	Développement durable et transition écologique	24		24					100						5	
	Ethique et responsabilité sociétale et environnementale	24		24					100						5	
	TOTAL	48		48					200						10	
MINEURE DROIT	Droit civil	24		24					80						4	
	Droit des affaires	24		24					60						3	
	Droit administratif	12		12					60						3	
	TOTAL	60		60					200						10	
	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type	Nb Pts	Type		
TUTORAT	Remédiation (Mathématiques, économie...)		25	25												
	TOTAL		25	25												
Régime des études et examens Licence gestion parcours Gestion et Management. 2023 2027																

[illegible]

[illegible]